

L'hon. M. Gregg: Je n'ai pas actuellement le chiffre sous les yeux, mais celui de 524,000, que je viens de donner, correspond au nombre de demandes d'emploi inscrites au Service national de placement le 23 janvier 1953. Je pense que le chiffre dont parle l'honorable député est exact pour le 12 décembre 1953.

M. Green: En décembre 1953, ce chiffre n'était que de 338,000.

L'hon. M. Gregg: C'est le chiffre exact, je crois.

Pour placer la question dans une plus juste perspective, il serait bon de tenter de répartir les chômeurs en deux ou trois catégories générales, dût-il y avoir chevauchement entre ces catégories. Le premier groupe comprend ceux qui ne travaillent pas à cause des déplacements de main-d'œuvre qui se produisent constamment; ceux qui sont sans travail parce que l'usine est provisoirement fermée, parce qu'elle a besoin de réparations ou qu'elle a passé au feu, ou encore ceux qui chôment à cause de différends entre employés et employeurs, et ainsi de suite. Dans une certaine mesure, ce chômage est non seulement inévitable mais essentiel parce que nécessaire pour assurer la mobilité de la main-d'œuvre au sein d'une économie en pleine évolution, comme celle du Canada.

C'est ce que les économistes appellent le chômage "de friction", expression dont on se sert dans le mémoire soumis l'autre jour par la commission conjointe des deux syndicats ouvriers.

La deuxième catégorie que nous connaissons tous assez bien,—il n'est pas nécessaire que j'en parle,—est celle du chômage qui surgit régulièrement chaque année à cause de changements normaux de température ou à cause d'autres changements d'un caractère annuel qui influent sur la production et l'embauchage. C'est ce qu'on appelle le chômage saisonnier; habituellement, il survient durant les hivers très froids que nous connaissons tous.

Le chômage "de friction" et le chômage saisonnier sont, de beaucoup, la cause la plus importante de la situation actuelle. Les autres causes en sont, notamment, les rajustements en matière de production obéissant à des éléments comme le déplacement de la demande de la part des consommateurs,—je songe ici aux textiles,—l'abondance des stocks ou une concurrence internationale plus active. Ces distinctions générales nous aident à placer le problème du chômage au Canada dans une plus juste perspective. Elles aident aussi la population à mieux étudier le problème et les mesures qui s'imposent.

Mon honorable ami a parlé de la déclaration que j'ai formulée à la Chambre le mois dernier. Il est juste de dire qu'on perdrait son

temps et qu'on n'obtiendrait guère de résultats en mettant en œuvre un programme de travaux publics pour alléger le chômage, quand il s'agit surtout d'un chômage de friction ou même, dans une large mesure, d'un chômage saisonnier. C'est à cela que je songeais au cours de ma déclaration antérieure quand j'ai donné à entendre qu'un programme spécial de travaux publics ne serait guère efficace pour alléger la crise de chômage avec laquelle nous sommes aux prises cet hiver.

Évidemment, les travaux publics ou les entreprises nationales accroissent le nombre d'emplois mais c'est au chômage saisonnier de 1954 que je songeais. Dans le cas de ce que j'ai appelé le chômage de friction, 220 bureaux locaux du Service national de placement partout au Canada aident les travailleurs à passer aussi rapidement et aussi facilement que possible d'un emploi à un autre. En décembre dernier, c'est-à-dire il y a deux mois, ces bureaux ont trouvé de l'emploi à 63,000 personnes, cela en une période où le chômage saisonnier grandissait. Ce chiffre n'est guère plus bas que celui de décembre 1952, durant lequel on a trouvé de l'emploi à 73,000 personnes.

En plus de chercher des emplois pour les sans-travails sur une base locale, notre Service national de placement s'efforce de diriger les ouvriers vers les emplois disponibles, souvent à de grandes distances, les déplacements se faisant soit isolément soit en groupes nombreux, de façon organisée. Certains de ces mouvements sont régulièrement organisés en collaboration avec les provinces.

On ne peut empêcher qu'il y ait toujours au pays une fraction minimum de chômage de "friction". Ce qui le démontre, c'est que même durant la période d'embauche élevée, l'été dernier,—ce furent des mois de grande activité,—jamais le nombre de personnes inscrites comme sans-travail au Service national de placement n'est devenu inférieur à 161,000. Le chômage saisonnier, vu l'économie particulière du pays, est toujours élevé en hiver, bien entendu, et il atteint son sommet durant les derniers mois de l'hiver ou durant le début du printemps.

Durant la seconde Grande Guerre, années de rareté générale de main-d'œuvre, le volume du chômage saisonnier a été faible. Pendant l'après-guerre, à mesure que les pressions d'ordre économique perdaient graduellement de leur intensité, le chômage saisonnier s'est accru d'année en année. Le nombre de personnes employées par les industries saisonnières du pays s'est également accru d'année en année.

Un autre élément c'est que l'industrie de l'exploitation forestière, qui avait l'habitude d'employer un grand nombre d'hommes